SPORT

Lire, écrire, compter... et nager

Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive de l'Éducation Nationale.

Publié le 20 mai 2019

Piscine Alain Bernard

Lorsque les enfants sortent du système scolaire, ils doivent savoir lire, écrire, compter… et nager. Savoir nager est un enjeu de société afin de permettre l'accès du plus grand nombre aux activités aquatiques en fort développement et limiter le risque de noyade. Aubagne peut se réjouir d'avoir un taux de réussite à l'attestation scolaire « savoir nager » avoisinant les 90 %. Validée prioritairement dans le cycle 3 (classes de CM1, CM2 et 6e), elle repose sur la maîtrise de connaissances spécifiques et d'un parcours en milieu aquatique et certifie un niveau de compétence permettant de nager en sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé.

« Il s'agit de répondre aux enjeux fondamentaux de l'éducation à la sécurité et à la santé, explique le Directeur Acad émique des Services de l'Éducation Nationale, Dominique Beck, *mais aussi de favoriser l'accès à diverses pratique s dont les activités nautiques, particulièrement développées dans notre département côtier »*.

La ville soutient ce projet en mettant à sa disposition la piscine Alain-Bernard ainsi que son personnel municipal.

Maîtrise aquatique

L'acquisition du savoir nager se fait sous la responsabilité des enseignants. Les maîtres-nageurs, des intervenants professionnels agréés, les assistent pour encadrer les élèves, assurer leur sécurité dans les bassins et participer à l 'enseignement de la natation.

Ce dernier n'a pas vocation à apprendre aux élèves des techniques de nage mais une maîtrise aquatique. Elle s'acq uiert prioritairement du cycle 2 (CP, CE1 et CE2) au cycle 3, (CM1, CM2, 6e). Un test d'aisance aquatique peut être préparé et passé dès le cycle 2. L'obtention de ce certificat *« permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs »* tout comme la validation de l'attestation scolaire « savoir nager » au cycle 3.

Dans le 1er degré, il est parfois possible de commencer l'apprentissage dès le cycle 1 (petite, moyenne et grande s ections de maternelle). *« Depuis 3 ans, comme souhaité par l'adjoint au maire délégué au sport, un projet a été dév eloppé avec des grandes sections maternelles*, précise Claude Bonnel, adjoint à la direction du service des sports. *Il propose un cycle de 5 séances en fin d'année scolaire afin de permettre aux enfants de découvrir et explorer le mi lieu aquatique, pour qu'ils puissent plus aisément se déplacer, s'immerger, se laisser flotter… Le retour très positif d es enseignants et des parents nous conforte dans l'idée que ces séances sont indispensables »*.